

LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.
L'INNOCENCE DES JOURS, PAR F. DELAUNAY.
NOUVELLE ORLEANS.
Jeudi, 17 Janvier 1828.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séjourne de la Chambre des Membres le 15 Janvier.
M. Alfred Bernard, de la paroisse de
La Prairie, intérieur, a parlé et a pris
place parmi les membres.

M. Wagganai a présenté un bill intitulé :
acte pour rappeler un acte intitulé :
acte pour prohiber l'introduction des es-
claves à vendre, dans cet Etat.—1ere. et
2de. lecture faite: la 3e. à Vendredi.

M. Bernard a donné avis qu'il présen-
tait un bill intitulé : acte pourvooyer à la
nomination d'un inspecteur de farine et
de poire, dans la ville de St.-Francisville,
et pour d'autres objets.

M. Woodruff a présenté à la Chambre
une petition de la Congregation des Bap-
tistes de la ville de St. Francisville, déman-
dant certain secours.—Référée à un comité
spécial composé de MM. Woodruff,
Bernard et Scott.

M. Fabre, comme président du comité
auquel avait été referé la pétition de Ch.

André Cépaxay, shérif de la paroisse de
St. Jacques, a fait un rapport en pré-
sentant un bill intitulé : acte pour accorder
une indemnité à Ch. André Cépaxay, shérif
de St. Jacques.—Le pour la 1ere. fois:

2de. lecture à demain.

M. Morris a donné avis que demain ou
un autre jour, il présenterait un bill intitu-
lé : acte pour établir un tarif de frais de
justice et pour d'autres objets ; — un bill
intitulé : acte pour amender la 3me. sec-
tion de l'acte intitulé : acte pour accorder
certains priviléges à la ville des Natchito-
ches, approuvé le 5 Février 1819.

M. Winfree a présenté à la Chambre la
pétition de A. G. Penn, demandant un
second.—Référée à un comité spécial com-
posé de MM. Winfree, Cluvin et Mc-
charson.

M. Woodruff a donné avis que demain
ou un autre jour, il présenterait un bill inti-
tulé : acte pour le bénéfice du Collège de
la Louisiane.

M. Penry, président du comité auquel
avait été referé la pétition de MM. Bor-
dolais, Coco et Mayeux, a fait un rapport
en présentant un bill intitulé : acte pour
autoriser le trésorier d'Etat à payer une
certaine somme d'argent aux personnes y
mentionnées.—Le pour la 1ere. et seconde
fois: la troisième lecture à demain.

M. Penn a donné avis qu'il présenterait
sous peu un bill intitulé : acte pour accor-
der une protection plus efficace aux cor-
porations religieuses, pendant le temps de
leur services.

M. Johnston a présenté à la Chambre la
pétition de J. B. Crozier, demandant à
être suspendue la loi pour atteindre l'âge
de majorité.—Référée à un comité.

M. Johnston, président du comité sur la
petition des secrétaires de Norris Wright,
a fait un rapport en présentant un bill inti-
tulé : acte pour accorder aux secrétaires de
Norris Wright, ci-devant shérif de la pa-
roisse des Rapides, une extension de tems
pour la collecte des taxes de l'an prochain
pour la première fois; seconde lecture à
demain.

Un bill a été présenté par M. Wheeler, intitulé : acte pour autoriser les juges de
district de juger certaines causes insti-
tuées par les Courts de Preuves et de Pa-
roisse.—Le pour la première fois, seconde
lecture à demain.

M. Johnston a donné avis qu'il présen-
terait un bill intitulé : acte pour pourvoir
aux nominations futures des officiers de la
milice de la Louisiane.

M. Woodruff comme chairman du comité
auquel avait été referé la pétition des
Anabaptistes de la ville de St. Francisville,
a fait un rapport en introduisant un bill
intitulé : acte pour incognerer l'Eglise
Presbytérienne de St. Francisville; la 1re.
lecture en a été faite, et la seconde et tri-
sième en a été ordonnée pour Jeudi.

Un message du gouverneur, annonçant
le décès du brigadier général Toynefield.

Résolu que l'Assemblée Générale s'as-
semblera demain à midi pour nommer un
autre Brigadier.

La Chambre s'est adjournée jusqu'à de-
main à 10 heures.

M. Crinon, qui lui a fait prodiguer tous
les soins que réclamait sa position. On
peut que le blessé portera plainte.

M. Celler, demeurant rue des Cing-Dia-
mans n° 18, fabricant de bijouterie, re-
trouvé hier chez lui, après avoir passé la
soirée avec un de ses amis du Havre, lors-
qu'il a été assailli par un gendarme qui
l'avait frappé plusieurs coups de sabre dans
l'abdomen. Lui a porté plusieurs coups de
sabre dans l'abdomen. Il a été atteint vers les 10 h. d'une manière
grave, un troisième lui a endommagé la
main avec laquelle il cherchait à parer le
coup qu'on lui portait. Ce citoyen recom-
mendable est connu de ses voisins comme
un homme fort paisible, il est père de trois
enfants, dont un âgé de seize ans. On peut
croire que l'assassinat a été commis par
un autre.

M. Wagganai a présenté un bill inti-
tulé : acte pour rappeler un acte intitulé :
acte pour prohiber l'introduction des es-
claves à vendre, dans cet Etat.—1ere. et
2de. lecture faite: la 3e. à Vendredi.

M. Bernard a donné avis qu'il présen-
tait un bill intitulé : acte pourvooyer à la
nomination d'un inspecteur de farine et
de poire, dans la ville de St.-Francisville,
et pour d'autres objets.

M. Woodruff a présenté à la Chambre
une petition de la Congregation des Bap-
tistes de la ville de St. Francisville, déman-
dant certain secours.—Référée à un comité
spécial composé de MM. Woodruff,
Bernard et Scott.

M. Fabre, comme président du comité
auquel avait été referé la pétition de Ch.
André Cépaxay, shérif de la paroisse de
St. Jacques, a fait un rapport en pré-
sentant un bill intitulé : acte pour accorder
une indemnité à Ch. André Cépaxay, shérif
de St. Jacques.—Le pour la 1ere. fois:

2de. lecture à demain.

M. Morris a donné avis que demain ou
un autre jour, il présenterait un bill inti-
tulé : acte pour établir un tarif de frais de
justice et pour d'autres objets ; — un bill
intitulé : acte pour amender la 3me. sec-
tion de l'acte intitulé : acte pour accorder
certains priviléges à la ville des Natchito-
ches, approuvé le 5 Février 1819.

M. Winfree a présenté à la Chambre la
pétition de A. G. Penn, demandant un
second.—Référée à un comité spécial com-
posé de MM. Winfree, Cluvin et Mc-
charson.

M. Woodruff a donné avis que demain
ou un autre jour, il présenterait un bill inti-
tulé : acte pour le bénéfice du Collège de
la Louisiane.

M. Penry, président du comité auquel
avait été referé la pétition de MM. Bor-
dolais, Coco et Mayeux, a fait un rapport
en présentant un bill intitulé : acte pour
autoriser le trésorier d'Etat à payer une
certaine somme d'argent aux personnes y
mentionnées.—Le pour la 1ere. et seconde
fois: la troisième lecture à demain.

M. Penn a donné avis qu'il présenterait
sous peu un bill intitulé : acte pour accor-
der une protection plus efficace aux cor-
porations religieuses, pendant le temps de
leur services.

M. Johnston a présenté à la Chambre la
pétition de J. B. Crozier, demandant à
être suspendue la loi pour atteindre l'âge
de majorité.—Référée à un comité.

M. Johnston, président du comité sur la
petition des secrétaires de Norris Wright,
a fait un rapport en présentant un bill inti-
tulé : acte pour accorder aux secrétaires de
Norris Wright, ci-devant shérif de la pa-
roisse des Rapides, une extension de tems
pour la collecte des taxes de l'an prochain
pour la première fois; seconde lecture à
demain.

Un bill a été présenté par M. Wheeler, intitulé : acte pour autoriser les juges de
district de juger certaines causes insti-
tuées par les Courts de Preuves et de Pa-
roisse.—Le pour la première fois, seconde
lecture à demain.

M. Johnston a donné avis qu'il présen-
terait un bill intitulé : acte pour pourvoir
aux nominations futures des officiers de la
milice de la Louisiane.

M. Woodruff comme chairman du comité
auquel avait été referé la pétition des
Anabaptistes de la ville de St. Francisville,
a fait un rapport en introduisant un bill
intitulé : acte pour incognerer l'Eglise
Presbytérienne de St. Francisville; la 1re.
lecture en a été faite, et la seconde et tri-
sième en a été ordonnée pour Jeudi.

Un message du gouverneur, annonçant
le décès du brigadier général Toynefield.

Résolu que l'Assemblée Générale s'as-
semblera demain à midi pour nommer un
autre Brigadier.

La Chambre s'est adjournée jusqu'à de-
main à 10 heures.

NOTIFICATION.

Procès de l'Abbé Contrafatto.
Accusé d'avoir usé de violence sur une enfant.

En rendant compte de la publication de
ce petit volume, nous croyons devoir ré-
péter avec Clémence :

Comme nous ne voyons nul genre de haine
qui soit plus à craindre que les perfides dé-
vots, nous croyons de plus noble et plus
humble.

Que la sainte ferme d'un véritable zèle,
Ainsi ne voyons-nous rien de plus odieux
que le débris plat d'un zèle spécieux,

que ces francs charlatans, que ces dévots de
peur.

De qui la scélérité et trompeuse grimace
Abusé impunément, et se joue, à leur gré,
De ce qu'ils mortels de plus saint et sacré.

Au nombre de ces Tartufes, il faut pla-
cer l'abbé Contrafatto, dont les tribunaux
veulent de faire une si éclatante justice.

Toutefois, notre intention n'était pas de
reproduire ici des détails qui seraient de
nature à alarmer la pudeur publique, nous
passions sous silence les faits rapportés
par l'acte d'accusation. Après la lecture

de cet acte, M. le président a procédé à
l'interrogatoire de l'accusé. Parmi les
questions adressées à l'abbé Contrafatto,
nous ne transcrivons que les suivantes, a-
vec les réponses qu'il a eu devoir d'aire.

M. le président.—On a également trou-
vé en votre domicile une note de dépenses.
On y trouve certains articles qui ont be-
soin d'explications. Ainsi on voit : 1er.

1827 : Plaisir, 17 fr. Plus bas : Plaisir,
fr. Plaisir, 7 fr. Pour plaisir, 40 fr.
Pour plaisir, 70 fr.

Contrafatto.—Ce n'était qu'un simple
mémorial pour des dépenses. En italien,
nous disions plaisir d'aller là, per piacere
andare Parigi per piacere andare Versa-
glia, etc. Ainsi je portais un voyage à
Dieppe, à Reims, per piacere andare Reims,

M. le président.—Le lendemain, à onze
heures, vous êtes descendu de votre cham-
bre. Un témoin a déposé que votre attitu-
de était assez légère, vous descendîtes en
chantonnant.

Contrafatto.—C'est un vilain mensonge.
Cela ne convient pas à un prêtre comme

moi. La femme Lebon n'a rencontré, elle
m'a attaqué, avec les plus grands coups
de pied et coups de poing sur la tête et
sur le corps ; j'ai suilli en devenir la victi-
me.

M. le président.—Il paraît, d'après
l'instruction, qu'elle vous prit au collectif
et que vous l'avez repoussée d'un coup de
poing sur l'épaule qui l'avait renversée
par terre.

Contrafatto.—Impossible. J'étais assailli
de toutes parts, j'étais coincé un a-
grau au milieu de loups dévorans.

Présumé par d'autres questions l'accu-
se continue à reproduire avec une humi-
lité toute bénigne : Je ne connais rien je
suis toujours dans mon innocence.

Le premier témoin est la petite Hor-
tense Lebon. Tous les yeux se portent
avec un douleur intérêt sur cette jeune
enfant, qu'un huissier amène par la main.
Hortense est encore pale ; mais sa jolie
petite figure a déjà repris l'air d'ilarité
qui donne à l'enfance une tranquille in-
nocence. Elle déclare, se moquant Hor-
tense Lebon, et très âgée de cinq ans :

M. le président.—Connaissiez-vous l'accu-
sé ?
L'enfant.—C'est M. l'abbé.

La femme Noutz, portière, raconte
plusieurs circonstances qui tendent à prouver
que la conduite privée de l'abbé Contra-
fatto n'était pas très régulière.

M. le président.—J'accuse.—Qu'avez
vous vu dire ?

Contrafatto.—Nolite est non judicabimini
qui inuidus est malum de altere cogitat.

M. le président.—Il ne s'agit pas de
citer ici l'Écriture, il faut répondre.

Contrafatto.—Tout cela est l'œuvre de la
méchanceté.

M. le président.—Ne tenait-il pas avec
les femmes des propos déplacés ?

La femme Noutz.—Il disait qu'il fallait
être bien et bien manger, pour prendre du
plaisir.

Contrafatto.—Certainement, il faut
manger et boire pour vivre.

M. le président.—Au contraire.—N'avez
vous pas été surprise de l'espèce de com-
mission que vous donnait l'accusé pendant
la carrière ?

Gobel, Lafayette, de la Martinique, avec un
chargement assuré au capitaine.

Brock Volant, Fairfield, de Porto Rico, avec
113 sacs assurés à Gokayne et Watts.

Navire Condor, Strachan, Liverpool, à Den-
nistoun et co. Lockhart et Arrot, B. Booth et co.
Currell, Lessasser et co. Gordon et Forsell, E.
Martineau, A. Robinson, W. S. Bell, A. Lockhart et
co. T. Grant, Rogers, Stocomb et co. Whitall et
Jordan.

Gobel, Lafayette, de la Martinique, avec un
chargement assuré au capitaine.

Brick Volant, Fairfield, de Porto Rico, avec
113 sacs assurés à Gokayne et Watts.

Navire Clyde, Endicot, de Salem, avec un
chargement assuré à J. More, et autres.

THEATRE D'ORLEANS.
Aujourd'hui Jeudi, 17 Janvier 1827.

LA SONNAMBULE,
Vaudville en deux actes de Sorbie—Suivi du

CALIF DE BAGDAD,
Opéra en un acte, paroles de St. Just, musique
de Boieldieu, orné de tout son spectacle
à la fin de cette pièce.

M. BARBAINO.

Dansera avec Mme. Alzende, et pour la dernière fois.

LAS DOLERAS-MANCHEGRAS,
qui a été redemandé.

Le spectacle sera terminé par

JE FAIS MES FARCES,
Vaudville en un acte de Désanglere.

Intervenant—Le Portier du Roi, Ravel, grand-
opéra, la Première Affaire, la Belle-Mère, et le

Gendre, deux comédies nouvelles.

INSITUT HELVETIQUE.
FIN de donner plus de latitude à son plan
d'éducation, Mr. De Pernier vient de s'associer
avec Mr. Wheeber, de Massachusetts, un
jeune homme aussi recommandable par ses talents
que par ses qualités personnelles, licencié au collège de Brunswick, Mr. W. se chargera de toute
la partie anglaise de l'instruction. L'institut de
Mr. De Pernier, offrira ainsi aux jeunes gens le
double avantage de préparer les uns à être admis
dans les collèges des Etats-Unis, et de fournir
aux autres un cours complet d'éducation. Toutes
les branches d'enseignement seront successi-
vement traitées dans l'ordre de leur importance, et
du degré d'attention qu'elles exigent.

Des règles d'ordre, mais sévèrement observées
devront être établies, le caractère d'une Eco-
le Helvétique. Un magistrat sera nommé à la